



N° 305/2023

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**  
**(25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 14 mars 2023

Le 14 mars 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 08 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **19**

Nombre d'excusés : **8**

Nombre d'absent : **2**

**VOTES**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, NICOLET Josette, LOYSEAU David

Etaient excusés :

Madame LAZAAL Zahia

Monsieur OCHIER Jean-Christophe

Madame COENART Séverine

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Madame NUNHOLD Jacinthe

Madame TABECHE Yasmina

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Monsieur CHARITÉ Pierre

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

pouvoir à Monsieur DALON Olivier

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Madame LAKHDER Nadia, Monsieur DRIANO Christian

**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance

## OBJET

**MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR  
L'AMÉNAGEMENT ET L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

La convocation du conseil a été faite le 8 mars 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 16 mars 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 16 mars 2023

## **VILLE DE GRAND-CHARMONT**

**Séance du conseil municipal du 14 mars 2023**

### **DÉLIBÉRATION n° 305/2023**

**Objet :** Modification du protocole d'accord sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail

Le Rapporteur :

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé le protocole d'accord sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail applicable à l'ensemble des agents territoriaux de la collectivité.

Comme précisé dans ce protocole, un suivi et une évaluation de sa mise en place sont réalisés annuellement par les membres du Comité Social Territorial qui sont chargés de donner un avis et de proposer des mesures d'amélioration sur les modalités d'organisation du temps de travail.

**À l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail joint à la présente délibération, suite à l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 mars 2023.**

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance  
David LOYSEAU

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'David Loyseau', is written over the text.